

BFS aktuell Actualités OFS Attualità UST

5 Preise
Prix
Prezzi

Mars 1993

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 1993 = 100 Aperçu des méthodes

Table des matières:

- 1 Révision de l'indice suisse des prix à la consommation
- 2 Objectifs du nouvel indice des prix
- 3 Champ d'application et utilisation du nouvel indice des prix à la consommation
- 4 Bases statistiques
- 5 Bases légales et protection des données
- 6 Présentation et publication des résultats

Graphiques et annexes

Complément d'information:

Dieter Koch, Section des prix et de la consommation, tél.: 031/322 28 43
Ernst Matti, Section des prix et de la consommation, tél.: 031/322 28 79

OFS

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 1993 = 100

1 Révision de l'indice suisse des prix à la consommation

Dès le mois de mai 1993, l'Office fédéral de la statistique (OFS) calculera l'indice suisse des prix à la consommation sur de nouvelles bases. Ainsi prend fin la cinquième révision totale à laquelle il est soumis depuis sa création. Les principales innovations concernent le panier-type, élaboré pour la première fois grâce à une vaste enquête sur la consommation, l'indice des loyers, calculé trimestriellement sur la base d'un échantillon aléatoire, et le système, rationalisé et modernisé, des relevés de prix. Les nouvelles bases de l'indice tiennent compte des progrès les plus récents de la recherche scientifique. Elles correspondent aux normes en usage sur le plan international, notamment dans les pays de la CE et de l'AELE et garantissent ainsi une meilleure comparabilité à l'échelle internationale.

La Commission de statistique conjoncturelle et sociale (CSCS), constituée à parts égales de représentants des partenaires sociaux et économiques, des consommateurs, des scientifiques, des régions, de la banque nationale ainsi que de l'administration et qui assiste le Conseil fédéral pour les questions statistiques, a accompagné les travaux de révision de l'OFS. Elle a créé à cet effet un groupe d'accompagnement et élaboré en 1987 des objectifs généraux et des principes pour la révision de l'indice. Enfin, dans un rapport rédigé à l'intention du Conseil fédéral, elle a pris position en faveur de la conception de l'OFS¹.

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation remplace l'indice révisé totalement en 1977 et partiellement, à cause du changement de la méthode de calcul, en 1982. Les prix de base seront relevés au mois de mai 1993 (mai 1993 = 100) et le calcul de l'indice sera effectué pour la première fois selon les nouvelles bases au mois de juin. L'indice actuel (décembre 1982 = 100) sera calculé pour la dernière fois en mai 1993. Les séries d'indices actuelles se rapportant à l'indice total et aux postes pouvant être comparés seront raccordées mathématiquement aux nouvelles séries afin d'assurer la continuité des résultats.

Le nouvel indice des loyers, partie intégrante de l'indice des prix à la consommation, aura également pour base mai 1993 = 100. Les loyers ne seront plus relevés tous les six mois mais tous les trois mois dans le cadre d'une enquête plus rationnelle. L'actuel indice des loyers sera lui aussi calculé pour la dernière fois en mai 1993, puis raccordé à

son successeur².

2 Objectifs du nouvel indice des prix

D'après les indications de la CSCS, l'indice des prix doit rester un instrument de mesure de l'évolution générale des prix des biens et services importants pour les consommateurs. Son caractère informatif doit être renouvelé dans la forme d'un indice unique. L'indice doit refléter la réalité le plus fidèlement possible et mesurer «l'évolution des prix pure». Son mode de calcul doit être transparent pour le public.

A partir de ces indications, l'OFS a centré ses travaux de révision sur les points fondamentaux suivants:

- améliorer nettement la représentativité des données de base sur la consommation grâce à l'exécution de l'enquête sur la consommation de 1990 auprès d'un échantillon de toute la population résidente permanente de la Suisse;
- donner au nouvel indice un fondement méthodologique clair, correspondant à l'état actuel de la recherche scientifique;
- améliorer la comparabilité internationale par l'utilisation de méthodes appliquées au niveau international;
- moderniser l'appareil de relevé et d'exploitation, adopter des solutions organisationnelles efficaces, diversifier l'utilisation des résultats, améliorer l'offre d'informations aux utilisateurs;
- développer et renforcer l'analyse systématique et le contrôle de la cohérence des résultats.

Les contacts étroits entretenus avec les associations professionnelles, les organisations des branches, les services administratifs et les entreprises travaillant dans le commerce de détail ont permis d'élaborer des bases pratiques et transparentes pour les futurs relevés des données et pour la publication des résultats.

Sur le plan politique des interventions répétées ont été formulées en vue d'éliminer certains groupes de produits (p. ex. alcool, tabac, mazout, essence) ou composantes de

¹ OFS, Conception du nouvel indice suisse des prix à la consommation, Berne, 1993.

² En complément du relevé des loyers, exécuté à intervalles rapprochés, l'OFS prévoit d'effectuer une enquête structurelle à intervalles plus larges afin de réunir des données sur les aspects régionaux et structurels du marché du logement en Suisse. Il est prévu de réaliser cette enquête tous les deux à trois ans à partir de 1995.

prix (p. ex. taxes d'incitation, droits de douane sur les carburants) du calcul de l'indice sur la base de considérations relatives à la politique de l'environnement, de la santé ou des salaires. Mais ces interventions seraient en contradiction avec l'objectif de l'indice qui est de mesurer l'évolution générale des prix et nuiraient donc à sa crédibilité. Le Conseil fédéral a donc toujours clairement refusé de telles exigences dans l'intérêt d'un indice exempt de toute reproche du point de vue méthodologique. En outre, il a laissé entrevoir de meilleures informations sur l'influence des mesures politiques sur l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation. L'OFS va dorénavant estimer systématiquement cette influence, tout comme d'autres (p. ex. une brusque fluctuation des prix du pétrole), et publier les résultats des estimations ainsi qu'en tenir un inventaire.

3 Champ d'application et utilisation du nouvel indice des prix à la consommation

3.1 Champ d'application

Sont décisifs pour le calcul de l'indice les prix de vente payés en Suisse. Les biens et services déterminants sont délimités - comme il est d'usage sur le plan international - selon le «concept de consommation». Suivant ce concept, tous les biens et services appartenant à l'agrégat qui désigne la consommation privée au sens de la comptabilité nationale sont retenus dans le calcul de l'indice suisse des prix à la consommation, c'est-à-dire tous les biens et services consommés par les ménages résidant en Suisse.

3.2 Utilisation

L'indice suisse des prix à la consommation, en tant qu'instrument de mesure de l'évolution générale des prix, sert à de multiples objectifs politiques, scientifiques, statistiques et économiques. Le niveau et l'évolution de l'indice des prix à la consommation sont des points de repère indispensables pour le choix et l'intensité des mesures politico-économiques de lutte contre l'inflation. Il est également une source d'information précieuse pour la recherche économique et conjoncturelle empirique ainsi que l'appréciation de la situation économique générale. Il est en outre utilisé pour la déflation de valeurs nominales comme par exemple la comptabilité nationale, la statistique du chiffre d'affaires du commerce de détail ou la statistique des salaires. Mais c'est comme indicateur, lors de la fixation du montant de la compensation des salaires au renchérissement et de l'adaptation d'autres valeurs nominales comme les loyers et les rentes AVS, que son utilisation est la plus connue.

4 Bases statistiques

4.1 Panier-type et schéma de pondération

Pour établir le panier-type du nouvel indice, l'OFS a effectué en 1990 pour la première fois une vaste enquête sur la consommation auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de la population résidante de la Suisse. Cette enquête a considérablement amélioré les bases empiriques de la pondération du panier-type. Le nouveau panier-type est plus rigoureux par rapport à celui de l'actuel indice suisse des prix à la consommation et contient environ 300 positions pondérées de biens et services. Le panier-type détaillé avec pondération se trouve à l'annexe 1.

D'après le concept de consommation, les dépenses qui n'appartiennent pas à la consommation privée sont exclues du panier-type. Il s'agit notamment des impôts directs, des primes d'assurances sociales et d'assurances privées et des transferts (p. ex. pensions alimentaires et contributions d'entretien). L'application rigoureuse de ce concept a pour corollaire l'exclusion du panier-type des impôts sur les véhicules à moteur et des primes d'assurance responsabilité civile. Les mêmes réflexions méthodologiques expliquent également l'exclusion des primes des caisses-maladie de l'indice suisse des prix à la consommation révisé. A cause de l'exclusion des primes des caisses-maladie et des assurances, l'intérêt apparent pour un indicateur de l'évolution des primes d'assurance reste encore insatisfait. Pour cette raison l'OFS débutera dans le courant de 1993 l'élaboration d'un indice complémentaire des assurances.

Pour des raisons pratiques, le panier-type ne couvre pas l'assortiment entier des biens de consommation. Il a ainsi fallu renoncer à y inclure les biens et services qui ont très peu de poids dans le budget des ménages et ceux pour lesquels l'élaboration de séries de prix représentatives exigerait un travail disproportionné. Les postes concernés sont énumérés à l'annexe 2. Afin que la structure globale du panier-type reste aussi intacte que possible, les poids des postes écartés ont été attribués aux agrégats directement supérieurs.

L'utilisation d'un logement en propre fait aussi partie de cette catégorie. Bien que cette utilisation appartienne à la consommation privée telle que définie dans la comptabilité nationale, on a renoncé à introduire dans le nouvel indice suisse des prix à la consommation des séries de prix spéciales pour les logements occupés par leur propriétaire. Les problèmes méthodologiques et le manque de données

satisfaisantes sur le traitement statistique de ces logements ont conduit à cette renonciation. C'est ainsi que l'évolution des prix de ces logements sera représentée indirectement par la prise en compte de leur poids dans les loyers.

Les nouveaux postes suivants servent en revanche à combler les lacunes existant à l'heure actuelle et à améliorer la représentativité du panier-type:

- chauffage à distance;
- do-it-yourself et outils de jardinage;
- appareils médicaux (p. ex. lunettes, appareils auditifs);
- prestations paramédicales;
- location de garages et de places de parc;
- ordinateurs domestiques et PC, y compris logiciels et accessoires;
- articles d'équipement personnel (p. ex. montres, articles de voyage, valises, sacs, etc.).

Le nouveau panier-type a été subdivisé selon la «Nomenclature de l'utilisation de la consommation finale des ménages»³, développée par l'ONU et très répandue sur le plan international, afin de l'harmoniser avec les autres statistiques nationales et internationales. Cette nomenclature regroupe l'ensemble des biens et services dans huit grandes catégories en fonction de leur utilisation principale. La structure globale est représentée au graphique 1.

La comparaison avec l'actuel panier-type montre, comme indiqué dans le graphique 2, que la structure de consommation est restée particulièrement stable ces dix dernières années.

La nomenclature a été subdivisée en groupes de produits et en postes de dépense hiérarchisés pour les besoins de l'indice suisse des prix à la consommation. Les postes de dépense représentent le niveau le plus bas de la hiérarchie qui est encore pondéré. Aux niveaux inférieurs, des variétés, non pondérées, désignent les biens et les services dont les prix sont effectivement relevés (voir exemple à l'annexe 3).

Comme pour l'indice actuel, il existe, en complément à la structure de base, des classifications supplémentaires servant en premier lieu à analyser et interpréter les résultats et fournissant des informations complémentaires aux utilisateurs de l'indice. Il s'agit de structurations selon l'origine des produits, afin de déterminer la composante intérieure et la composante importée du renchérissement, selon le genre de biens, pour distinguer le renchérissement des marchandises et des services, ainsi que d'autres classifications, afin d'évaluer notamment le renchérissement des produits saisonniers ou des biens à prix administrés.

4.2 Prix déterminants

Sont relevés pour les besoins de l'indice les «prix payés à l'étalage» par les consommateurs, c'est-à-dire les prix au comptant, à l'exclusion des frais de crédit et des intérêts. Les impôts indirects, les taxes d'incitation et un éventuel impôt sur la valeur ajoutée font partie intégrante des prix déterminants et n'en sont donc pas déduits. De même, les montants des subventions ne sont pas ajoutés aux prix subventionnés.

L'utilisation de prix figurant dans des catalogues ou sur des listes est contraire en soi au concept de prix de transaction. Mais ces données sont disponibles à moindre frais et il est donc possible de les utiliser pour certains biens, lorsqu'ils reflètent fidèlement les prix de transaction. Tel est le cas, par exemple, pour les conserves, les boissons, les livres, etc.

Le traitement statistique des tarifs des transports publics, des médecins et des hôpitaux ainsi que des services d'électricité et de gaz pose des problèmes méthodologiques car ces structures tarifaires se modifient au fil du temps et compliquent par conséquent l'évaluation des variations de prix. C'est pour cette raison que sont intégrées des prestations ou paquets de prestations indépendants de la structure des tarifs dans le nouveau panier-type, en lieu et place des positions de tarif de l'actuel indice. Ces paquets de prestations correspondent à des types de ménages fictifs, représentatifs de la consommation typique d'énergie et de services des différents groupes de la population.

Les prix des biens soldés (inventus et modèles anciens) ne sont pas des indicateurs appropriés parce qu'ils ne permettent pas de faire des comparaisons. Les actions temporaires ou les rabais consentis sur des produits courants comme le beurre et la lessive méritent en revanche d'être pris en compte.

L'indice des loyers retient le montant du loyer net, charges non comprises (chauffage et eau chaude). Ces charges sont en effet prises en compte dans d'autres postes de l'indice, tels que mazout, gaz et électricité.

4.3 Système des relevés de prix

L'actuel système des relevés de prix connaît une rationalisation et une modernisation considérables, tout en conservant ses éléments éprouvés, et avec le but principal d'améliorer la qualité des prix relevés.

Bien que l'indice soit calculé tous les mois, les prix ne sont relevés mensuellement que pour les produits soumis à des

³ Cette nomenclature est plus connue sous le nom de "Nomenclature SNA" (voir United Nations, A System of National Accounts (SNA), New York 1968).

fluctuations de prix à court terme, à savoir les produits alimentaires, le mazout et l'essence. Les prix des produits qui varient moins souvent ne sont relevés que trimestriellement. Enfin, des relevés semestriels ou annuels ne sont admis que dans les domaines dont les nouveaux prix ne peuvent être obtenus à des intervalles plus rapprochés. Cela concerne les tarifs publics ou les domaines dont la formation des prix est saisonnière, comme c'est le cas dans le tourisme. A l'annexe 4 se trouve le plan détaillé des relevés de prix, présentant la périodicité des relevés des différents groupes de produits.

Dorénavant, les relevés de prix seront effectués au cours des huit premiers jours du mois considéré. Les prix du mazout et de l'essence seront relevés un jour déterminé précisément. Cette durée d'enquête abrégée a pour avantage de permettre la publication, le même mois, des résultats du calcul de l'indice.

Le futur système d'enquête est mixte et comprend des relevés de prix aussi bien centralisés que décentralisés. Les relevés de prix décentralisés sont organisés et effectués par les communes. Les prix relevés par les communes sont notés sur les formulaires d'enquête puis envoyés à l'OFS qui se charge de leur saisie et de leur exploitation. Le formulaire d'enquête se trouve en appendice.

Le nombre des communes participant aux relevés de prix a été réduit de moitié, passant de 48 à 24. Le choix de ces communes et de leur répartition géographique se fonde sur la subdivision de la Suisse en 16 macrorégions⁴. Les relevés de prix seront effectués principalement dans les centres de ces 16 régions. Pour combler certaines lacunes régionales et prendre l'aspect rural en considération, des prix seront également relevés dans quatre centres périphériques et quatre communes rurales. La liste des communes de l'indice est indiquée à l'annexe 5.

Désormais, tous les groupes de produits ayant des prix dont la formation est locale ou dont l'évolution régionale s'écarte de la moyenne suisse, tels que les produits alimentaires et les boissons, le mazout et l'essence, les vêtements et les chaussures, les accessoires personnels, les repas et les boissons consommés dans les restaurants, feront l'objet de relevés de prix dans un certain nombre de magasins et autres points de vente sur le territoire des communes de l'indice. L'abandon du calcul des indices régionaux permet une réduction du nombre des informateurs par rapport à l'état actuel. Dans les limites et les structures fixées par le panier-type, les informateurs choisissent les articles dont ils relèvent effectivement les prix. Sont particulièrement appropriés pour les relevés de prix les produits courants et

importants en termes de chiffre d'affaires dont on peut raisonnablement supposer qu'ils resteront durablement en vente et dont la qualité soit assez stable sur une période donnée.

Pour les groupes de produits dont les prix sont uniques, comme les médicaments, les livres, les montres, les tarifs des PTT et des CFF, les concessions radio et télévision, l'OFS effectue les relevés par courrier de manière centralisée.

L'indice des loyers a pour but de mesurer trimestriellement, aux mois de février, mai, août et novembre, l'évolution générale des loyers en Suisse. A cet effet, l'OFS tire un échantillon aléatoire d'environ 5000 logements dans l'annuaire téléphonique des PTT. Un huitième de cet échantillon est renouvelé trimestriellement afin de refléter l'évolution du marché du logement. De vastes enquêtes pilote ont montré que la méthode d'enquête optimale, pour l'indice des loyers, se compose de questionnaires écrits et téléphoniques à l'intention des propriétaires.

4.4 Méthode de calcul

Conformément à une pratique largement répandue sur le plan international, l'indice suisse des prix à la consommation repose sur un panier-type avec une pondération fixe pour plusieurs années et est calculé selon la méthode du statisticien allemand Laspeyres (voir annexe 6). Le principe du panier-type fixe s'applique ainsi jusqu'au niveau des postes de dépense, les postes pondérés les plus bas dans la hiérarchie du panier-type (voir annexe 1). Aux niveaux inférieurs, les modifications courantes de l'assortiment sont prises en compte en intégrant à l'intérieur des variétés correspondantes de nouveaux produits et en supprimant les produits devenus moins courants. En outre, il est possible de définir au besoin de nouvelles variétés.

Pour éliminer l'influence des changements de qualité sur l'indice, le remplacement d'articles anciens par de nouveaux dont la qualité est différente ne doit avoir aucune influence directe sur l'indice. Ainsi les séries de prix de produits anciens ne sont enchaînées avec les prix des nouveaux articles que s'il n'existe pas de différences de qualité sensibles et que l'utilité pour le consommateur reste la même. Lorsque les changements de qualité sont considérables, on part de l'hypothèse que l'article de substitution est un autre produit du fait que l'utilité pour le consommateur augmente ou diminue sensiblement. Dans ce cas, la série de prix actuelle est interrompue et une nouvelle série de prix est créée. De la sorte la différence de prix entre

⁴ Il s'agit des régions dites macrorégions MS (MS = mobilité spatiale), qui correspondent aux unités fonctionnelles des secteurs du marché du travail en Suisse.

l'ancien article et le nouveau est intégralement attribuée au changement de qualité qui ne se répercute donc pas sur l'indice.

L'agrégation des prix individuels en un indice par poste de dépense est effectuée selon la méthode dite des indices élémentaires. A cet effet, on calcule la variation de chaque prix individuel par rapport au prix de base correspondant de mai 1993. L'indice par poste de dépense est la moyenne arithmétique de ces indices élémentaires (voir exemple de calcul à l'annexe 6).

Afin que les prix relevés soient intégrés dans l'indice conformément à leur importance respective, on fait intervenir une pondération des indices élémentaires selon les communes de l'indice et les canaux de distribution. La pondération selon les communes de l'indice est dérivée du nombre d'habitants des 16 macrorégions, respectivement de la zone avoisinante des communes de l'indice. La pondération selon les canaux de distribution a été affinée et étendue à tout le panier-type, les différents groupes de produits ayant leur structure et leur pondération propre. Les principaux canaux de distribution sont Migros, Coop et Denner, les supermarchés, les grands magasins et les succursales, les maisons de vente par correspondance et les commerces locaux spécialisés.

Le calcul de l'indice des loyers se base sur une approche totalement reformulée. Dorénavant, on calculera des prix moyens par catégorie de logement. L'échantillon des 5000 logements est subdivisé à cet effet en 20 catégories d'après leur âge (0 à 5, 6 à 10, 11 à 20 et plus de 20 ans) et leur taille (1, 2, 3, 4 et 5 pièces). L'indice par catégorie résulte de la comparaison du prix moyen par catégorie de la période sous revue avec celui correspondant de la période de base, à savoir mai 1993. Les indices par catégorie, pondérés selon leur part dans l'effectif total des logements, sont ensuite agrégés pour donner l'indice global des loyers. La pondération constante dans le temps, repose sur le recensement des logements de 1990. Des ajustements ne seront effectués que si l'enquête structurelle des loyers révèle des changements considérables.

5 Bases légales et protection des données

Les bases légales actuelles de l'indice suisse des prix à la consommation sont la loi fédérale du 20 juin 1980 réglant l'observation de la conjoncture ainsi que l'exécution d'enquêtes sur la conjoncture et l'ordonnance y relative. A partir de juillet 1993, ces bases légales seront remplacées par la nouvelle loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992. L'OFS effectuera donc les relevés de prix en collaboration avec les 24 communes de l'indice. Les informateurs ont l'obligation d'annoncer des prix.

Les prix communiqués ne sont utilisés qu'à des fins exclusivement statistiques. Les relevés ne sont en aucun cas des contrôles de prix et l'OFS, tout comme les communes de l'indice, est lié par les dispositions fédérales sur la protection des données. Les organes chargés des relevés de prix ne sont nullement autorisés à divulguer les adresses des établissements ou toute autre information spécifique fournie par les informateurs, ne serait-ce qu'à d'autres services de l'administration publique.

6 Présentation et publication des résultats

Le système informatique PRESTA (statistique des prix, abbréviation allemande), réalisé lors des travaux de révision, est un outil qui, parallèlement à l'organisation des relevés de prix, sert également à la gestion et à l'archivage des prix communiqués ainsi qu'à leur exploitation et leur analyse. Ces nouvelles possibilités créent les conditions nécessaires pour répondre mieux et de manière plus efficace aux besoins individuels en informations des utilisateurs de l'indice.

PRESTA fournit en outre les liaisons informatiques nécessaires à la publication et à la diffusion électronique des résultats. Les publications prévues sont énumérées à l'annexe 7. Les principaux résultats seront en outre disponibles sur STATINF, la banque de données publique de l'OFS.

Enfin, des renseignements sur les résultats les plus récents de l'indice des prix peuvent être obtenus au numéro de téléphone 129.

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 1993 = 100

Graphiques et annexes

Graphique 1: Structure globale du panier-type 1993

Graphique 2: Comparaison du nouveau panier-type et de l'actuel

Annexe 1: Panier-type avec pondération

Annexe 2: Postes de l'enquête sur la consommation 1990 qui seront exclus des relevés de prix

Annexe 3: Exemple de la structuration hiérarchique du panier-type

Annexe 4: Plan des relevés de prix

Annexe 5: Communes de l'indice

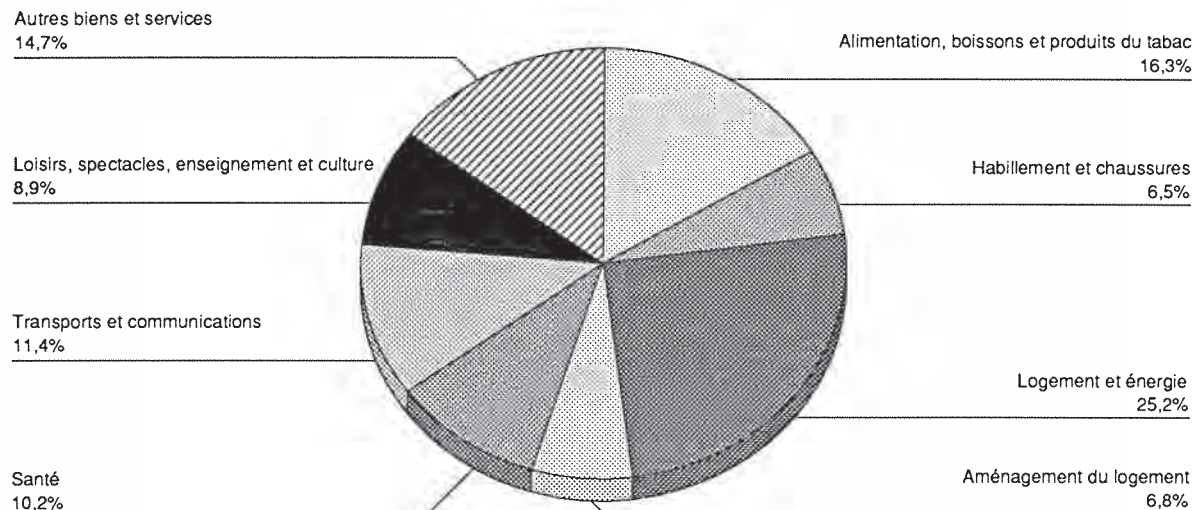
Annexe 6: Exemple de calcul

Annexe 7: Publications prévues

Appendice: Formulaire d'enquête

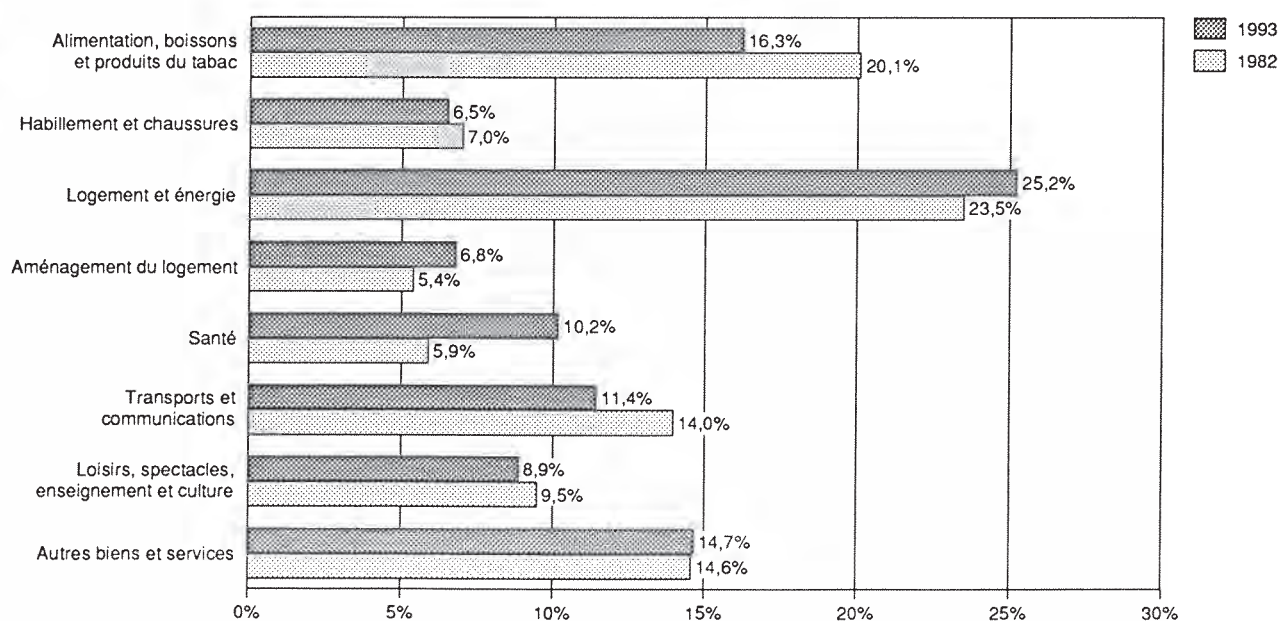
Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 1993 = 100

Graphique 1: Structure globale du panier-type 1993



© Office fédéral de la statistique

Graphique 2: Comparaison du nouveau panier-type et de l'actuel



© Office fédéral de la statistique

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 1993 = 100

Annexe 1: Panier-type avec pondération

Position	Pourcentage	Position	Pourcentage
Total	100.000		
Alimentation, boissons et produits du tabac	16.250	Légumes	1.405
Alimentation	13.591	Légumes frais	1.198
Pain, farine et produits alimentaires	1.908	Légumes-fruits	0.342
Riz	0.039	Légumes-racines	0.147
Farine	0.071	Légumes-salades	0.319
Pain, pâtisserie et autres articles de boulangerie	1.534	Légumes-choux	0.123
Pain	0.847	Oignons, poireaux, ail	0.084
Produits de petite boulangerie à l'eau et au lait	0.156	Autres légumes	0.183
Viennoiserie, boulangerie fine et pâtisserie	0.457	Légumes séchés, surgelés, en conserves	0.207
Produits de biscuiterie et de biscotterie	0.074	Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	0.260
Pâtes	0.095	Pommes de terre	0.168
Autres produits céréaliers	0.169	Produits à base de pommes de terre	0.092
Viande, charcuterie et saucisses	3.581	Café, thé, cacao	0.339
Viande, fraîche, congelée	2.223	Café en grains	0.153
Viande de boeuf	0.646	Café soluble	0.076
Viande de veau	0.283	Thé	0.061
Viande de porc	0.660	Boissons nutritives	0.049
Viande d'agneau	0.102	Aliments sucrés, autres produits d'alimentation	1.282
Volaille	0.280	Confitures et miel d'abeilles	0.108
Autres viandes	0.251	Chocolat	0.349
Charcuterie et saucisses, conserves de viande	1.358	Bonbons et chewing-gum	0.085
Saucisses	0.670	Glaces	0.139
Charcuterie	0.525	Sucre	0.053
Conserves de viande	0.141	Autres produits d'alimentation	0.184
Viande cuisinée	0.022	Produits alimentaires prêts à l'emploi	0.364
Poissons, crustacés et fruit de mer	0.316	Boissons	2.016
Poissons frais	0.171	Boissons alcoolisées	1.345
Poissons congelés	0.075	Vin	0.973
Conserves de poisson	0.070	Vin rouge	0.648
Lait, fromage, oeufs	2.842	Vin rouge indigène	0.205
Lait	0.988	Vin rouge étranger	0.443
Lait entier	0.428	Vin blanc	0.265
Lait "drink"	0.356	Vin blanc indigène	0.247
Autre type de lait	0.204	Vin blanc étranger	0.018
Fromage	0.984	Vin mousseux	0.060
Fromage à pâte dure	0.314	Bière	0.216
Fromage à pâte mi-dure	0.370	Spiritueux	0.156
Autres fromages	0.300	Eau-de-vie	0.085
Autres produits laitiers	0.356	Liqueurs et apéritifs	0.071
Crème	0.232	Boissons non alcoolisées	0.671
Oeufs	0.282	Eaux minérales naturelles	0.161
Graisses et huiles comestibles	0.412	Boissons sucrées	0.239
Beurre	0.244	Jus de fruit et de légume	0.171
Margarine, graisses et huiles comestibles	0.168	Autres boissons non alcoolisées	0.100
Fruits, légumes et pommes de terre	2.911	Produits du tabac	0.643
Fruits	1.246	Cigarettes	0.592
Fruits frais	1.086	Autres produits du tabac	0.051
Agrumes	0.215		
Fruits à noyaux	0.125		
Fruits à pépins	0.346		
Bananes	0.146		
Autres fruits	0.254		
Fruits secs, surgelés, en conserves	0.160		

Position	Pour-centage	Position	Pour-centage
Habillement et chaussures	6.518	Logement et énergie	25.243
Habillement	5.397	Loyer du logement	22.062
Vêtements pour hommes	1.568	Energie	3.181
Manteaux	0.048	Gaz	0.359
Complets	0.236	Gaz, type de consommation I	0.052
Pantalons	0.277	Gaz, type de consommation II	0.114
Vestons et blousons	0.300	Gaz, type de consommation III	0.070
Chemises	0.221	Gaz, type de consommation IV	0.062
Sous-vêtements	0.100	Gaz, type de consommation V	0.061
Vêtements de sport	0.131	Electricité	1.806
Autres vêtements pour hommes	0.255	Electricité, type de consommation I	0.201
Vêtements pour femmes	2.596	Electricité, type de consommation II	0.099
Manteaux	0.132	Electricité, type de consommation III	0.631
Costumes, costumes à pantalons, robes	0.652	Electricité, type de consommation IV	0.640
Jupes	0.139	Electricité, type de consommation V	0.235
Pantalons	0.309	Mazout	0.955
Vestes	0.320	Chauffage à distance	0.061
Blouses et chemisiers	0.255		
Sous-vêtements	0.299	Aménagement du logement	6.777
Vêtements de sport	0.136	Ameublement et équipement	2.404
Autres vêtements pour femmes	0.354	Meubles	1.521
Vêtements pour enfants	0.793	Séjour	0.806
Manteaux et vestes	0.099	Chambre à coucher	0.549
Complets, costumes, robes	0.092	Meubles de cuisine et de jardin	0.166
Pantalons	0.147	Autre équipement	0.496
Chemises, blouses et chemisiers	0.033	Revêtement de sol, tapis	0.387
Sous-vêtements	0.086	Articles de ménage en textile, draperie et linges	0.597
Vêtements de sport	0.109	Matelas	0.058
Autres vêtements pour enfants	0.227	Draps de lit et autres articles textiles ménagers	0.402
Articles d'habillement	0.405	Rideaux et éléments de rideaux	0.137
Tissus pour vêtements	0.090	Machines et appareils électroménagers	0.604
Mercerie et laine à tricoter	0.315	Appareils électroménagers de grandes dimensions	0.270
Retouches aux vêtements	0.035	Appareils électroménagers de dimensions réduites	0.268
Chaussures	1.121	Outils électriques de bricolage et de jardinage	0.066
Chaussures pour femmes	0.480	Appareils non électriques et utensiles de cuisine	0.991
Chaussures pour hommes	0.331	Utensiles de cuisine	0.186
Chaussures pour enfants	0.248	Vaisselle et couverts	0.263
Réparations de chaussures	0.062	Outils non électriques de bricolage et de jardinage	0.542
		Produits pour l'entretien de l'habitation	1.047
		Produits de lessive et de nettoyage	0.474
		Autres articles ménagers	0.379
		Matériel de réparation	0.194
		Services pour l'entretien de l'habitation	1.134
		Réparations et installations	0.802
		Blanchissage et nettoyage chimique	0.332

Position	Pourcentage	Position	Pourcentage
Santé	10.188	Services des loisirs	2.246
Prestations médicales	2.272	Cinéma	0.345
Prestations médico-dentaires	1.147	Théâtre et concerts	0.165
Prestations hospitalières	4.831	Manifestations sportives	0.038
Médicaments	1.372	Activités sportives et de loisirs	0.359
Prestations paramédicales	0.300	Chemins de fer de montagne et remontées mécaniques	0.237
Appareils médicaux	0.266	Concessions radio et télévision	0.666
		Réparations et installations	0.129
		Autres services	0.307
Transports et communications	11.449	Livres, quotidiens et périodiques	1.788
Voitures, motocycles et bicyclettes	7.759	Livres et brochures	0.598
Achat de voitures, motocycles et bicyclettes	2.818	Quotidiens et périodiques	1.190
Voitures	2.364	Au numéro	0.335
Autres moyens de transport	0.455	A l'abonnement	0.855
Motocycles	0.179	Prestations d'enseignement	1.152
Bicyclettes et cyclomoteurs	0.276		
Biens et services d'utilisation des véhicules	4.941	Autres biens et services	14.697
Pièces de rechange et accessoires	0.452	Soins corporels	2.297
Pièces de rechange	0.221	Services des coiffeurs	0.916
Pneus et accessoires	0.142	Articles de soins corporels	1.381
Matériel pour les services d'entretien	0.089	Articles de toilette	1.288
Services et réparations	1.715	Savons et mousse pour le bain	0.245
Carburant	2.037	Articles de soins pour les cheveux	0.250
Garages et places de parc	0.737	Articles de soins dentaires	0.249
Services de transport	1.976	Produits de beauté et cosmétiques	0.250
Chemins de fer	1.037	Articles en papier pour les soins corporels	0.254
Transports publics locaux	0.769	Matériel sanitaire	0.040
Taxi	0.170	Appareils non électriques pour les soins corporels	0.045
Services postaux et communications	1.714	Appareils électriques pour les soins corporels	0.048
Services postaux	0.158	Autres articles	1.092
Communications	1.556	Montres	0.632
		Autres articles d'équipement personnel	0.280
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	8.878	Matériel d'écriture et de dessin	0.180
Appareils de divertissement	1.238	Restaurants, cafés et hôtels	9.288
Téléviseurs et magnétoscopes	0.367	Repas dans les cantines, restaurants et cafés	5.055
Appareils audio	0.373	Repas dans les cantines	0.498
Appareils photographiques	0.124	Repas dans les restaurants et cafés	4.557
Machines de bureau	0.049	Boissons dans les cantines, restaurants et cafés	2.713
Ordinateur familial et ordinateur individuel	0.325	Boissons dans les cantines	0.208
Accessoires pour appareils de divertissement	0.422	Boissons dans les restaurants et cafés	2.505
Autres articles de divertissement	2.032	Boissons alcoolisées	1.484
Articles de sport	0.379	Vin	0.709
Jouets	0.396	Bière	0.494
Fleurs	0.805	Spiritueux et autres boissons alcoolisées	0.281
Soins aux animaux domestiques	0.452	Boissons non alcoolisées	1.021
		Café et thé	0.539
		Eaux minérales et boissons sucrées	0.400
		Autres boissons non alcoolisées	0.082
		Nuitées	1.520
		Hôtellerie	1.229
		Para-hôtellerie	0.291
		Voyages à forfait	2.020

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 1993 = 100

Annexe 2: Postes de l'enquête sur la consommation 1990 qui seront exclus des relevés de prix 1)

Groupe principal / poste de dépense	En pourcentage du total des dépenses des ménages	En pourcentage des dépenses de consommation 2)
Habillement et chaussures		
Location d'articles d'habillement	0,009	0,012
Logement et énergie		
Combustibles solides 3)	0,051	0,070
Logements occupés par leur propriétaire 4)	5,820	8,020
Aménagement du logement		
Services domestiques	0,279	0,385
Transports et communications		
Voitures d'occasion	0,600	0,827
Produits de nettoyage de véhicules	0,015	0,020
Leasing de véhicules	0,170	0,234
Autres services 5)	0,231	0,319
Autres moyens de transport 6)	0,318	0,438
Autres services de transport 7)	0,050	0,069
Loisirs, spectacles, enseignement et culture		
Instruments de musique	0,112	0,155
Roulottes et caravanes	0,022	0,031
Avions et bateaux	0,051	0,071
Collections	0,106	0,146
Animaux domestiques	0,030	0,041
Location de télévision et vidéo	0,051	0,071
Location de radio et appareils vidéo	0,003	0,004
Location d'appareils de photo et cinéma	0,001	0,001
Location de machines de bureau	0,000	0,000
Location d'ordinateurs et PC	0,001	0,002
Location de cassettes vidéo	0,018	0,025
Location de divers objets 8)	0,074	0,102
Services du vétérinaire	0,095	0,131
Autres biens et services		
Réparations d'équipement personnel	0,043	0,059
Services financiers 9)	0,048	0,067
Autres services 10)	0,234	0,322
Total	8,432	11,619
1) Les poids des postes écartés des relevés de prix sont attribués aux positions directement supérieures (voir chapitre 4.1). 2) 72,57% du total des dépenses des ménages sont des dépenses de consommation; les autres dépenses se répartissent en impôts, primes d'assurances, cotisations et autres versements. 3) Bois de chauffage, charbon. 4) Intérêts hypothécaires, taxes et charges. 5) Location de véhicules, auto-école, vignette autoroutière, taxes de stationnement, etc. 6) Trafic aérien, voyages par bateaux (y compris nuitées et nourriture), etc. 7) Coûts de déménagement, stockage de meubles, services de courrier, transport de produits par voie ferroviaire, etc. 8) Caravanes, bateaux, articles de sport, jouets, chevaux, etc. 9) Commissions bancaires, courtiers et conseillers en placements, taxes de chèques postaux. 10) Annonces, frais d'enterrement, entretien de tombe(s), frais d'avocat et de notaire, consultation conjugale, conseils fiscaux, services de bail, etc.		

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 1993 = 100

Annexe 3: Exemple de la structuration hiérarchique du panier-type

Groupe principal Groupe de produits Groupe de produits Groupe de produits Poste de dépense Agrégat intermédiaire Variété	Répartition en pour cent
Alimentation, boissons et produits du tabac	16,250
Alimentation	14,649
Fruits, légumes et pommes de terre	2,911
Fruits	1,246
Fruits frais	1,086
Agrumes	0,215
Oranges	
Mandarines / clémentines	
Citrons	
Pamplemousses	
Fruits à noyaux	0,125
Nectarines	
Abricots	
Pêches	
Cerises	
Pruneaux	
Fruits à pépins	0,346
Pommes	
Poires	
Bananes	0,146
Bananes	
Autres fruits	0,254
Melons	
Kiwis	
Raisin	
Fraises	
Autres baies	
Fruits secs, surgelés, en conserves	0,160
Fruits secs	
Noix entières, moulues ou râpées	
Cacahuètes salées	
Fruits congelés	
Fruits en conserves	
Compote de pomme en boîte	
Ananas en boîte	
Salade de fruits en boîte	
Autres fruits en conserves	
Légumes	1,405
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	0,260
Boissons	2,016
Produits du tabac	0,643

Les groupes principaux de l'indice des prix sont subdivisés en groupes de produits. Ainsi, le groupe principal «Alimentation, boissons et produits du tabac» est subdivisé en trois groupes de produits, notamment «Alimentation», «Boissons» et «Produits du tabac».

Les groupes de produits sont eux-mêmes des agrégations de postes de dépense ou d'autres groupes de produits (on peut constituer des groupes de produits à plusieurs niveaux hiérarchiques). Le groupe de produits «Fruits, légumes et pommes de terre» comprend donc trois autres groupes de produits (fruits, légumes et pommes de terre), tandis que le groupe de produits «Fruits frais» regroupe les postes de dépense agrumes, fruits à noyaux, fruits à pépins, bananes et autres fruits.

Les postes de dépense sont les dernières rubriques encore pondérées de la hiérarchie du panier-type. Les postes de dépense sont composés de variétés, non pondérées, qui désignent les biens et services dont les prix sont effectivement relevés. Les variétés peuvent être regroupées en agrégats intermédiaires non pondérés, comme le montre l'exemple des fruits en conserves.

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 1993 = 100

Annexe 4: Plan des relevés de prix

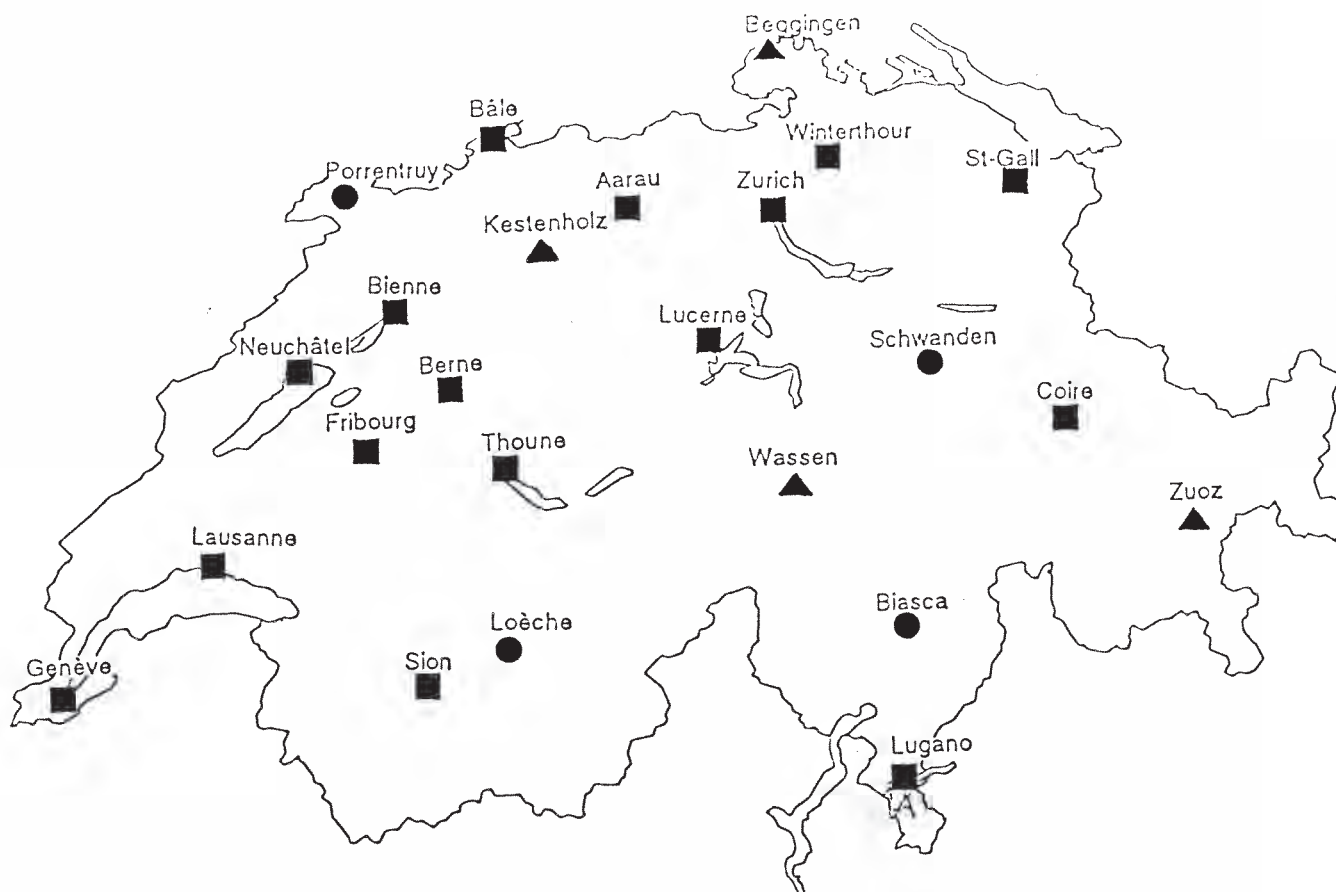
Groupe de produits	Périodicité	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1. Alimentation, boissons et produits du tabac													
Pain, farine et céréales	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Produits de biscuiterie et de biscotterie	trimestrielle			x			x		x				x
Viande, charcuterie et saucisses	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Poissons, crustacés et fruits de mer	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Lait, fromage, oeufs	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Graisses et huiles comestibles	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Fruits, légumes et pommes de terre	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Conserves et produits congelés	trimestrielle			x			x		x				x
Café en grains, thé, chocolat, glaces, sucre	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Tous les autres des produits alimentaires	trimestrielle			x			x		x				x
Boissons alcoolisées	trimestrielle			x			x		x				x
Boissons non alcoolisées	trimestrielle			x			x		x				x
Produits du tabac	trimestrielle			x			x		x				x
2. Habillement et chaussures													
Habillement	semestrielle					x						x	
Sous-vêtements	trimestrielle		x			x		x				x	
Articles d'habillement	trimestrielle		x			x		x				x	
Retouches aux vêtements	trimestrielle		x			x		x				x	
Chaussures	semestrielle					x						x	
Réparation de chaussures	trimestrielle		x			x		x				x	
3. Loyer du logement et énergie													
Loyer du logement	trimestrielle		x			x		x				x	
Energie													
Mazout	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
4. Aménagement du logement													
Ameublement et équipement	trimestrielle			x			x		x				x
Articles de ménage en textile, draperie et linges													
Machines et appareils électroménagers													
Appareils non électriques et utensiles de cuisine													
Biens et services pour l'entretien de l'habitation													
Autres services pour l'habitation													
5. Santé													
Prestations médicales	trimestrielle	x			x		x				x		
Prestations médico-dentaires													
Prestations hospitalières													
Médicaments													
Prestations paramédicales													
Appareils médicaux													
6. Transports et communications													
Voitures, motocycles et bicyclettes	trimestrielle	x			x		x				x		
Carburant	mensuelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Services de transport													
Services postaux et communication													
7. Loisirs, spectacles, enseignement et culture													
Appareils de divertissement	trimestrielle			x			x			x			x
Accessoires pour appareils de divertissement													
Autres articles de divertissement													
Services des loisirs													
Livres, quotidiens et périodiques													
Prestations d'enseignement													
8. Autres biens et services													
Soins corporels	trimestrielle		x			x		x				x	
Autres articles d'équipement personnel													
Restaurants, cafés et hôtels													
Nuitées, hôtellerie	annuelle											x	
Nuitées, para-hôtellerie	semestrielle		x					x					
Voyages à forfait													

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 1993 = 100

Annexe 5: Communes de l'indice

Centres des macrorégions MS	■	Centres périphériques	●	Communes rurales	▲
Genève	a)	Biasca (TI)	n)	Wassen (UR)	n)
Lausanne	a)	Loèche (VS)	n)	Zuoz (GR)	n)
Sion	a)	Porrentruy (JU)	a)	Kestenholz (SO)	n)
Fribourg	a)	Schwanden (GL)	n)	Beggingen (SH)	n)
Neuchâtel	a)				
Bienne	a)				
Berne	a)				
Thoune	a)				
Bâle	a)				
Aarau	a)				
Zurich	a)				
Winterthour	a)				
Saint-Gall	a)				
Coire	a)				
Lucerne	a)				
Lugano	a)				

a) Commune de l'indice actuel.
n) Nouvelle commune de l'indice.



Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 1993 = 100

Annexe 6: Exemple de calcul

Dans l'exemple suivant, la méthode de calcul dont il est fait mention au chapitre 4.4 est décrite sommairement. Par souci de simplicité, l'exemple se limite aux observations de prix d'un kilo de pommes et d'un kilo de poires. La première étape du calcul détermine la variation des deux prix par rapport à la période de base mai 1993 = 100 (indices élémentaires). La deuxième étape définit l'indice du poste de dépense «Fruits à pépins» en tant que moyenne arithmétique des indices élémentaires.

Voici les observations de prix dans notre exemple:

Article	Prix de base mai 1993	Prix juin 1993	Prix juillet 1993
1 kilo de pommes	3.-	3.60	3.30
1 kilo de poires	1.50	1.65	1.80

1ère étape: Variation des prix par rapport à la période de base mai 1993 = 100 (indices élémentaires)

Juin 1993:	Pommes:	$3.60/3.- = 1,2$	$1,2 \cdot 100 = 120$
	Poires:	$1.65/1.50 = 1,1$	$1,1 \cdot 100 = 110$
Juillet 1993:	Pommes:	$3.30/3.- = 1,1$	$1,1 \cdot 100 = 110$
	Poires:	$1.80/1.50 = 1,2$	$1,2 \cdot 100 = 120$

Un indice élémentaire de 120 signifie que le prix de l'article a augmenté de 20% par rapport à mai 1993.

2ème étape: Indice du poste de dépense «Fruits à pépins»

Mai 1993 (base)	=	100
Juin 1993:	$(120+110)/2$	= 115
Juillet 1993:	$(110+120)/2$	= 115

En d'autres termes, l'indice des fruits à pépins a augmenté de 15% entre mai et juin, et il est resté constant entre juin et juillet 1993. **La troisième étape** fournit l'indice du groupe de produits «Fruits frais» en tant que moyenne arithmétique pondérée des indices des postes de dépense:

Groupe de produits Poste de dépense	Part en %	Indice mai = 100	Indice juin
Fruits frais	1.086	100	107.622
Agrumes	0.215	100	105
Fruits à noyaux	0.125	100	110
Fruits à pépins	0.346	100	115
Bananes	0.146	100	100
Autres fruits	0.254	100	103

$$\text{Indice des fruits frais en juin} = \frac{(105 \cdot 0.215) + (110 \cdot 0.125) + (115 \cdot 0.346) + (100 \cdot 0.146) + (103 \cdot 0.254)}{0.215 + 0.125 + 0.346 + 0.146 + 0.254} = 107,622$$

Les **indices des groupes principaux** respectivement l'**indice total** s'obtiennent également à partir de la moyenne arithmétique pondérée des indices des groupes de produits respectivement des groupes principaux.

Le nouvel indice suisse des prix à la consommation: mai 1993 = 100

Annexe 7: Publications prévues

- <i>Communiqué de presse</i>	Principaux résultats, commentaires.	mensuel
- <i>Résultats détaillés</i>	Indices, variations en pour cent, prix moyens, indicateurs statistiques.	mensuel
- <i>Inventaire des mesures politiques</i>	Inventaire des mesures politiques ayant des répercussions sur l'évolution de l'indice, estimation de leur influence sur l'indice et commentaires.	annuel
- <i>Analyses de l'évolution des prix</i>		selon les besoins

Toutes les publications peuvent être commandées au numéro de téléphone 031 / 323 60 60.